

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

...23.....

Conseillers en

fonction :

...23.....

Conseillers

présents :

...21.....

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 1 procuration de vote

Point 8 : Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes

Vu la demande du Trésor Public du 06 novembre 2024 de l'admission en non-valeur et de la prise en charge de créances irrécouvrables,

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la proposition de prendre en charge :

- 0.96 € de TLPE 2023 de l'entreprise [REDACTED] en admission en non-valeur,
- 123.60 € de TLPE entre 2016 et 2019 de l'entreprise la [REDACTED] en créances éteintes,

Ces montants correspondent à des impayés, qui, après poursuites possibles ont fait l'objet de la part du Trésor Public d'un constat d'irrécouvrabilité, et chaque montant fera l'objet d'un mandat administratif en termes comptable,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables visées ci-dessus, soit :

- 0.96 à l'article 6541.
- 123.60 € à l'article 6542.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 9 décembre 2024

Le secrétaire



Nathalie TROG



Le Maire



Murielle FABRE